

Spécial n° 7 de novembre 2019

n° 2019 11 7

Mercredi 20 novembre 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)

Service cohésion sociale

Arrêté n° 2120-19-00183 autorisant la création par extension de 22 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)



PRÉFÈTE DE L'ORNE

VG-NOR-2120-19-00183
Direction Départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Affaire suivie par : V.GACHE

ARRETE
autorisant la création par extension
de 22 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)
gérées par l'association COALLIA

La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

VU l'arrêté de création du 16 novembre 2018 d'un Centre d'Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile (HUDA) de 15 places dont 4 par transformation de places CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation),

VU l'arrêté du 22 juillet 2019 transformant 62 places de CAO en places HUDA,

VU l'instruction du 31 décembre 2018 relative aux appels à projet pour la création de 2500 nouvelles places de centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile en 2019,

VU l'appel à projet publié le 15 janvier 2019 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne,

CONSIDERANT le projet déposé le 11 avril 2019 par l'Association COALLIA et déclaré complet le 17 avril 2019, pour la création de 22 places HUDA sur le département de l'Orne, sur la ville d'Alençon,

CONSIDERANT la notification du Ministre de l'Intérieur, Direction de l'asile, du 1^{er} octobre 2019, accordant le projet présenté par l'association COALLIA de création de 22 places HUDA,

SUR proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRETE :

Article 1er : Création par extension de 22 places d'HUDA soit un total de 99 places HUDA implantées à Alençon et gérées par l'association COALLIA avec ouverture comme suit :

- 14 places au 25 octobre 2019
- 8 places au 20 décembre 2019

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture de l'Orne dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.

Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN, situé au 3 rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN, peut également être exercé dans ce même délai.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le Site Internet <https://www.telerecours.fr/>

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Orne et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, sous pli recommandé avec accusé de réception, au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Orne.

A Alençon, le **19 NOV. 2019**

La Préfète,



Chantal CASTELNOT